

## Les adhésions

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler votre adhésion à l'OCCE, afin de continuer à bénéficier de l'appui associatif, et également de l'assurance MAE MAIF, qui reste à 0.25€ par personne.

L'assemblée générale de l'association départementale de Côte d'Or a voté une augmentation de 4c pour les enfants, l'AD OCCE21 absorbe à nouveau une partie de l'augmentation fédérale (+6c).

Prix de l'adhésion à l'OCCE 21 pour 25/26 :

Enfants : 2 €

Adultes : 6,50 €

Autres adhérents (membres du CA): 10 €

La procédure passe par le logiciel **Retkoop** et en voici les étapes détaillées :

1) Se **connecter** à votre compte RETKOOP, onglet adhésion (*cadre rose sur la gauche*)

2) **Renseigner** les classes, les noms des enseignants et le nombre d'élèves.

(*Le tableau est pré-rempli, Utilisez le crayon pour modifier*)

nom de la classe et-ou niveau de la classe (*)	nom(s) et prénom(s) de(s) enseignant(e)s + adresse de mel	nombre d'enseignants	nombre d'élèves	total	Modification	Suppression		
1 CE1	M.tintin	1	25	26			1	<a href="#">Actions péda.</a>
2 CE2	MME FAVIER mel : favier@ac-dijon.fr	1	23	24			2	<a href="#">Actions péda.</a>
3	mel :						3	<a href="#">Cahier de compt. classe</a>
* : saisie obligatoire		Total :	2	48	50	<a href="#">Valider et calculer</a>		

Pour les **autres adultes** de l'école (ATSEM, AESH...), ils sont assurés par leur assurance professionnelle ou par l'assurance MAE/MAIF de l'OCCE quand ils sont bénévoles. Néanmoins, s'ils souhaitent adhérer pour soutenir les actions de l'OCCE, vous pouvez les ajouter en tant que « autres adultes ».

Remarque : il est préférable que les adultes paient leur cotisation afin de ne pas faire supporter cette dépense aux parents d'élèves.

Le montant se calcule automatiquement et apparaît dans le cadre en dessous.

3) Évaluer le montant des **biens** à assurer. **Vous ne devez assurer que les propriétés de la coopérative**, les autres appartiennent à la Mairie qui a son propre contrat d'assurance. Notez que 2000 euros sont assurés sans frais. (Biens appartenant à la coop, prix d'achat, et **étant inscrits sur un cahier d'inventaire avec factures à l'appui.**)

La signature manuscrite sur le papier suivant est obligatoire :

le dater, le signer et l'envoyer à l'OCCE 10.

4) Cliquer pour imprimer l'engagement du mandataire,   
**la 1<sup>ère</sup> feuille est à remplir par le/la mandataire et il est important de faire signer la 2<sup>ème</sup> page à chacun des enseignants de l'école.**

Répondre oui à la question si vous désirez le prélèvement.

5) « **Magie !** » Enregistrer le paiement dans le cahier de comptabilité est un jeu qui disposez d'un button tout à fait spécial.

Pour que cette opération soit écrite maintenant dans le cahier de compt. de l'année,

Il faudra ensuite aller dans le cahier de compt. pour vérifier le moyen de paiement (chèque, virement, prélèvement, ...) Prévoyez d'inscrire le numéro de votre chèque, celui de la P.J., etc.

Ce cadre est accessible au-dessous du tableau des adhésions. Une fois que votre tableau d'adhésion est complété et vérifié, cliquez sur le bouton, et votre adhésion est automatiquement inscrite dans le

cahier de comptabilité avec la répartition entre les 2 colonnes de ventilation adhésion et assurance.

6) Dernière étape : **Faire parvenir à l'OCCE par voie postale** le chèque du règlement, accompagné du formulaire d'engagement de mandataire recto verso, complété et signé.

Attention, l'adhésion (et donc l'assurance) est effective qu'à réception du règlement et de l'engagement de mandataire complet.

7) Rendez-vous ensuite dans l'onglet « identité de la coop » afin de vérifier que les informations concernant l'école sont à jour (adresse, numéro de téléphone, merci de renseigner le champ « adresse mail du mandataire » si vous n'êtes pas directeur-trice)

Chaque année entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre, l'adhésion à l'OCCE 21 doit être renouvelée.

Adhésion

L'adhésion sera validée et elle va être vérifiée par l'OCCE 21.

Imprimer l'engagement du mandataire

Le Compte-Rendu 2023 doit être établi avant le 30 septembre 2023.

Changement de mandataire et/ou de signature(s)

Changement pour le compte bancaire n° 9 999 99 X (Banque Postale)

et l'envoyer renseigné à l'OCCE 21.

Informations à propos de l'École Publique Jules Ferry

Identité de la coop.

Les archives de la coop. :

1. Les cahiers de comptes, les Comptes-Rendus, etc.  
des années scolaires passées
2. Des comptes-rendus par années civiles
3. Dans le "grenier", des documents archivés  
des années scolaires passées

Le cahier de comptes 2023 - 2024

Au jour le jour, toutes vos opérations de comptabilité, de l'année actuelle.

Création d'une écriture comptable.

en portrait, format A4, format écran

Toutes les écritures comptables peuvent être ventilées facilement en saisissant le code du compte.

Ventilation assistée

Toutes les écritures comptables sont présentées comme sur le cahier papier, proposé par l'OCCE.

Visualisation classique

8) Lorsque votre envoi est réceptionné, nous validons votre adhésion et vous disposez alors de deux fonctionnalités supplémentaires :

- vous pouvez imprimer votre **attestation d'adhésion**, ce qui prouve votre appartenance à l'OCCE et constitue la pièce comptable justificative pour votre comptabilité ;

- vous pouvez imprimer à tout moment votre **attestation d'assurance**.

Ces deux documents sont accessibles depuis la page d'accueil, dans le cadre dédié à l'adhésion.